

Groupe de Travail Rectorat
Ineat-exeat intra-académique / vendredi 22 juin



4 représentant-e-s SNUipp-FSU : Esmeralda Panadero du 31, Emmie Servant du 32, Mathieu Moles du 81 et Guillaume Manganot du 82
2 Se-UNSA , 1 Sgen-CFDT, 1 Snudi-FO

M. Couédic (DRH du Rectorat), Mme Rufas, Mme Lamic et Mme Julia (personnels de la DPE du Rectorat)

Introduction de M. Couédic :

- **Objectif :** optimiser les mouvements des départements. Recherche d'un équilibre. Ne pas déséquilibrer le plafond d'emplois de chaque département.

- **Capacité d'accueil ineat non-compensé :**

0 échange non-compensé pour le 31

Seuls 3 départements ont des possibilités d'ineat non compensé qui restent faibles... M. Couédic n'a pas précisé quels sont ces départements...

Il s'interroge sur l'existence de cette phase qui selon lui, ne repose sur aucun texte réglementaire. Il évoque également la charge de travail qui incombe aux services du Rectorat.

Cela pourrait avoir pour conséquence que les futures demandes ineat-exeat ne soient plus traitées par le Rectorat mais par les DSDEN (ce qui ne permettrait pas d'obtenir des chaînes à 3 ou 4 départements)...

Les organisations syndicales interviennent pour expliquer et justifier l'intérêt de ce groupe de travail. Dans l'intérêt des services, il est pertinent de maintenir cette gestion au niveau du Rectorat.

- **Critères de sélection** (rappelés dans la circulaire rectorale)

1^{er} critère : le motif de la demande

1 = rapprochement de conjoint

2 = priorité médicale ou sociale

3 = convenances personnelles

A l'intérieur de chaque motif, le classement se fait en fonction de l'ancienneté de la demande (nombre de demandes consécutives) puis en fonction du nombre d'enfants puis du barème aux permutations.

En cas d'égalité parfaite après ce classement, on étudie les situations pour optimiser le nombre d'échanges possibles.

Les collègues sont classés en fonction de ces critères et sont examinés en étudiant d'abord les vœux n°1.

- **111 demandes d'ineat-exeat** ont été étudiées dont 46 demandes pour intégrer le 65 !

1 seule demande de sortie du 65 donc beaucoup de demandes ne peuvent pas être satisfaites.

Les membres du groupe de travail ont étudié les échanges directs et les chaînes entre plusieurs départements.

Des précisions et des modifications sont demandées par les représentant-e-s du personnel sur certains dossiers (ancienneté de demande, situations personnelles...)

29 collègues obtiendraient satisfaction. Attention, au conditionnel !

Des PES ont participé aux ineat-exeat.

Si 1 PES est en situation de prolongation ou renouvellement, cela peut remettre en cause des orientations de ce groupe de travail.

Toutes les informations issues de ce groupe de travail dépendent de décisions qui interviendront en fin de semaine prochaine.

Le Rectorat nous communiquera les décisions d'ineat-exeat après les décisions du jury de certification qui se tiendra les 28 et 29 juin. Aucune décision ne peut être définitive avant le 2 juillet !...

Pour les échanges entre les futurs PES (lauréats concours 2018), il est prévu que les décisions soient prises avant le 20 juillet (Groupe de travail ou échanges de mail entre services DPE et Organisations syndicales)